

Fiche pratique : Rédiger une annonce de mission

1

- La rédaction d'une annonce de mission est différente de l'écriture d'une fiche mission. L'annonce est destinée aux jeunes qui souhaitent candidater à votre mission. Elle a pour principal rôle de présenter la structure, d'exposer clairement l'objectif de la mission et les activités qui seront confiées au volontaire et de susciter l'intérêt des candidats.
- La mission doit être accessible à tous les jeunes. L'annonce doit donc être lisible par tous et attractive afin de mobiliser des jeunes avec des profils variés, y compris éloignés des dispositifs publics.

2



Les bonnes pratiques de rédaction

Utiliser des termes attractifs (utilité sociale, thématique d'action) et un vocabulaire privilégiant plutôt l'action.

Décrire les activités liées à la mission et mentionner les publics ciblés par la mission (les publics à qui bénéficieront l'action du volontaire) ainsi que les partenaires qui seront dans l'environnement du jeune engagé.

Ne pas mentionner de compétences requises et même mieux : précisez que vous n'en demandez pas.

Demander aux anciens volontaires de vous faire remonter les points forts de leur mission pour les mettre en valeur dans la future annonce.

Choisir un titre attractif.

Faire relire l'annonce par des personnes extérieures qui ne connaissent pas votre activité.

Si votre mission demande quelques compétences, indiquez que des formations seront proposées.

Ouvrir la mission à des initiatives libres qui seront discutées avec le volontaire.

Mettre en évidence l'articulation des missions du volontaire avec celles des salariés, des agents ou des bénévoles : les missions doivent être complémentaires de leur activité.

Les écueils à éviter



- Le vocabulaire trop technique
- L'évocation de compétences requises (même « cachées ») ou de diplômes.
- Les détails en surnombre qui figent le cadre (vous ne créez pas un poste de salarié pour la personne idéale) ; laisser de la place aux initiatives et propositions du volontaire
- Une présentation trop longue de votre structure



Publication de l'annonce

- L'annonce de mission doit obligatoirement figurer sur le site <https://www.service-civique.gouv.fr/>.
- Chaque structure doit se créer un compte, s'y connecter et remplir les champs dédiés pour que l'annonce soit effectivement en ligne et consultable par les candidats.
- Quelques bonnes pratiques pour favoriser l'accès du Service Civique à une diversité de jeunes : il est important d'utiliser des canaux de diffusion variés. La diffusion large et variée est un moyen pour rendre le Service Civique accessible au plus grand nombre et à une diversité de profils. L'objectif est de toucher aussi des jeunes qui ne connaîtraient pas le Service Civique.

Pour cela, une multitude de canaux existe comme par exemple :

- Les réseaux sociaux
- D'anciens volontaires qui deviennent ambassadeurs de votre structure diffusent l'information par le bouche à oreille, ou par des interventions plus officielles
- L'affichage dans les lieux fréquentés par la jeunesse (maisons de quartier, associations sportives ou culturelles...)
- L'implication des partenaires de la structure pour promouvoir la mission. Ces partenaires ne sont pas nécessairement associatifs, et peuvent également toucher un public différent que les jeunes habituels
- Votre participation active aux Service Civique dating et autres forums de recrutement organisés par les services de l'Etat localement (DRAJES et SDJES).



Une annonce de mission de Service Civique ne doit pas être diffusée sur des sites internet diffusant des offres d'emploi (Pôle Emploi, Indeed, Monster, Profilculture etc...).

En effet, cela prête à confusion sur le statut du Service Civique qui n'est pas une forme d'emploi et sur les critères de sélection des volontaires en Service Civique qui doivent être choisis sur leur motivation, et non sur diplômes ou compétences comme dans le cadre d'un emploi.

Pour en savoir plus :

Formations complémentaires :

- Recruter des volontaires
 - Découvrir son rôle de tuteur
- Inscription en ligne : <https://www.tuteurs-service-civique.fr/>

Liens utiles :

- Tutoriels vidéos pour gérer vos annonces de recrutement sur le site de l'Agence du Service Civique : <https://www.youtube.com/watch?v=tAlon2PJYbob> et et gérer les candidatures : <https://www.youtube.com/watch?v=TkGk8BJ5V9g>
- Article pour aller plus loin sur le recrutement de volontaires : <https://www.service-civique.gouv.fr/accueillir-un-volontaire/documents-et-outils-organismes/conseils-pour-gerer-les-recrutements/augmenter-le-nombre-de-candidatures>